

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 97 - 015 DU 6 JUIN 1997

portant autorisation de ratification
de la Convention portant création du
Conseil Régional de l'Epargne Publi-
que et des Marchés Financiers, signée
par la République du Bénin le 03
Juillet 1996 à Dakar.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.


LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la
teneur suit :

Article 1er..- Est autorisée la ratification, par le Président de la
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de la Convention
portant création du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des
Marchés Financiers signée le 03 Juillet 1996 à Dakar.

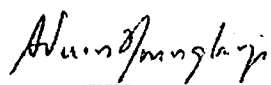
Article 2..- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 06 Juin 1997

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Mathieu KERÉKOU..-

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,


Adrien HOUNGBEDJI..-

.../...

Le Ministre des Finances,


Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,


Pierre OSHO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MD 4 MAEC 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-